

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Ajustements organisationnels de la Direction de l'Urbanisme (DU)

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 organigramme

A ce jour, le Pôle Administratif et Budgétaire (PAB) de la Direction de l'Urbanisme (DU) compte deux postes budgétés que sont le poste de Responsable de PAB (Catégorie A) et le poste d'Assistant Administratif (Catégorie C).

Le PAB est en charge du suivi administratif (courriers, accueil physique, accueil téléphonique, RH) de la direction et du Service du Développement Urbain (SDU) ainsi que du suivi budgétaire.

Dans les deux autres services de la direction, le suivi administratif est effectué selon le schéma suivant :

- Service de la Gestion des Actes d'Urbanisme (SGAU) : un Assistant Administratif (Catégorie C) ;
- Service du Domaine (SD) : un Assistant Administratif (Catégorie C).

En cas d'absence d'un de ces deux assistants administratifs, le PAB prend le relai (accueil téléphonique plus particulièrement et rédaction de courriers) afin d'assurer la continuité du service public.

Cependant, dans sa configuration actuelle, le PAB est dans l'impossibilité d'assurer les missions plus spécifiques liées à chaque service telles que la rédaction d'arrêtés de permis de construire ou le suivi administratif des dossiers du domaine.

Afin d'améliorer les services rendus aux administrés et éviter une accumulation des dossiers à traiter au retour de l'absence d'un agent, il est proposé de mutualiser les postes d'assistants administratifs au sein du PAB. Cette mutualisation permettrait de répartir au mieux la charge de travail en fonction des différents types d'absences (congés, formation, maladie, grossesse, etc.) et permettrait également une montée en compétence des agents grâce à la diversification des missions à accomplir.

Ainsi, le PAB compterait quatre postes budgétés, soit un poste de Responsable de PAB (Catégorie A) et trois postes d'Assistant Administratif (Catégorie C).

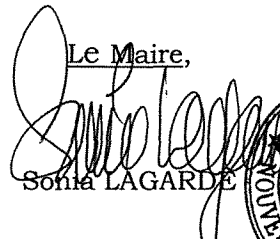
Il deviendrait alors une entité centralisée et dimensionnée pour répondre à l'ensemble des besoins administratifs des trois services de la direction. Les assistants administratifs auraient les mêmes accès en termes de logiciel (ASTRE, logiciel du SGAU, arborescence de chaque service) et bénéficieraient si besoin des formations adéquates au plan de formation de la Ville.

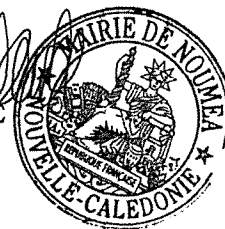
L'effectif global de la DU, aujourd'hui fixé à vingt-quatre agents, resterait inchangé.

Il est précisé que l'ensemble de ces ajustements ne génèrent aucun impact budgétaire.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 22 novembre 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE

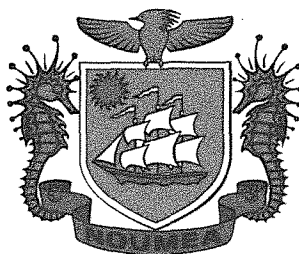


D 997

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

26 DEC. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 20 décembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Henri OUILLEMON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	M.	Daniel LEROUX	M.	Marc DESCHAMPS
DATE DE CONVOCACTION	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Liliane CONDOUMY
10.12.2018	Mme	Françoise SUVE	M.	Gaël YANNO
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Félicia BALLANGER
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
12.12.2018	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
	Mme	Karine DESTOURS	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Christine BELLET		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Germaine NEWEDOU
conseillers en exercice	: 53	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Christophe CHEVILLON
		M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Patrick SENS
Nombre de présents	: 35	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants	: 49	M.	Pierre FAIRBANK	M.	André WAMO
(14 procuration)		Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Sonia BACKES
		Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
		M.	Christophe OBLED	M.	Angélo PITO
		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/997
relative aux ajustements organisationnels de la Direction de l'Urbanisme (DU)

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 20 DEC. 2018

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 486 du 10 août 1994 portant création du statut général des fonctionnaires des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU la convention collective applicable aux personnels ouvriers et assimilés des services publics du Territoire en date du 10 septembre 1959 étendue aux personnel ouvriers et assimilés de la municipalité par décision n°27 du 28 mars 1962,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/528 du 21 avril 2015 relative à la réorganisation du secrétariat général de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2016/837 du 26 juillet 2016 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa,

VU l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en sa séance du 22 novembre 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/274 du 22 novembre 2018,

La Commission de l'Administration Générale entendue en séance du 27 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Conformément à l'organigramme défini en annexe 1, l'effectif de la Direction de l'Urbanisme est fixé à 24 postes permanents répartis comme suit :

Pour la Direction

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)

Pour le Pôle Administratif et Budgétaire

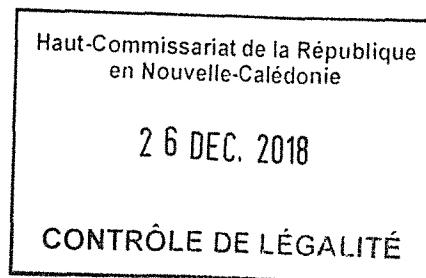
- 1 poste de catégorie A (attaché normal)
- 3 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

Pour le Service du Domaine

- 2 postes de catégorie A (attaché normal)
- 4 postes de catégorie B (rédacteur normal)

Pour le Service du Développement Urbain

- 4 postes de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 1 poste de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)



Pour le Service de la Gestion des Actes d'Urbanisme

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 5 postes de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 1^{er} grade)
- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)

ARTICLE 2 /

Ces ajustements génèrent les mouvements de postes indiqués ci-après :

SUPPRESSIONS	CREATIONS
DIRECTION DE L'URBANISME	
POLE ADMINISTRATIF ET BUDGETAIRE	
	- 2 assistants administratifs – catégorie C (adjoint administratif normal)
SERVICE DU DOMAINE	
- 1 assistant administratif – catégorie C (adjoint administratif normal)	
SERVICE DE LA GESTION DES ACTES D'URBANISME	
- 1 assistant administratif – catégorie C (adjoint administratif normal)	

ARTICLE 3 /

La présente délibération abroge toutes les dispositions antérieures contraires.

Le reste sans changement.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécourrs citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

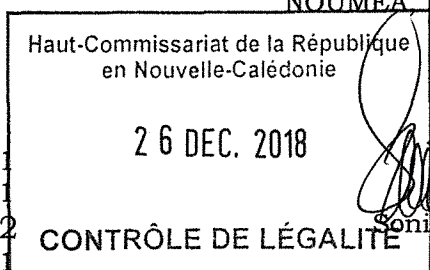
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 DEC. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

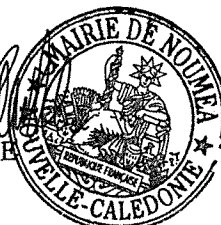
NOUMEA, LE 26 DEC. 2018

DESTINATAIRES :
SUBD. ADMINIS. SUD
D.U.
D.R.H. (dont T.P.S.)
AFFICHAGE



Le Maire,

Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 26 DEC. 2018
au Commissaire Délégué

et notifié le

et / ou publié le 27 DEC. 2018
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Patricia VAN RYSWYCK
1^{re} adjointe au Maire
chargée de l'état civil et des services à la population



VILLE DE NOUMEA

Attaché normal (A).....	3
Ingénieur 2° grade (A).....	6
Ingénieur 1° grade (A).....	1
Rédacteur normal (B).....	5
Technicien 1° grade (B).....	1
Technicien 2° grade (B).....	5
Adjoint administratif normal (C)...	3
Total.....	24

ANNEXE 1

DIRECTION DE L'URBANISME

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
26 DEC. 2018
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

